

Vers une société de l'engagement : Le volontariat, pierre angulaire d'une politique publique

Le 6 novembre dernier, le président François Hollande annonçait la création prochaine d'un service civique « universel » qui verrait, aux côtés de l'engagement de service civique (6 à 12 mois indemnisés), le développement de modalités courtes (2 à 3 mois) et bénévoles. Ces déclarations ont suscité la surprise et la désapprobation des associations, pour plusieurs raisons.

Elles instaurent d'abord de la confusion entre volontariat et bénévolat, et peuvent laisser penser à une volonté de règlementer ce dernier. Quitte à en ignorer les ressorts qui relèvent fondamentalement de la liberté de penser et d'agir de chacun.

Elles laissent aussi à penser, sous couvert d'universalité, que les jeunes ne participent pas assez à la cohésion de notre pays, et oublient combien ils sont nombreux, comme les autres catégories d'âge, à s'engager bénévolement (3, 3 millions en 2013) et à s'inscrire dans différentes formes de volontariat. Cette vision réductrice est peu compréhensible au regard de la priorité jeunesse donnée au quinquennat du Président de la République.

Elles fragilisent enfin le service civique tel qu'il existe aujourd'hui et qui a pourtant, apporté les preuves de son succès. L'engouement dont il fait l'objet, de la part des jeunes, des structures d'accueil et de l'opinion publique, en atteste.

Les associations souhaitent aujourd'hui se saisir des annonces sur la création d'un service civique universel pour proposer une réponse constructive et étayée dont cette note donne les premiers éléments de contenu et de méthode. Le volontariat en constitue la pierre angulaire.

➤ **Multiplier les opportunités de s'engager, pour tous, à tous les âges de la vie**

Nous aspirons à une société de l'engagement dont l'avènement suppose des parcours citoyens faits de multiples expériences bénévoles et volontaires qui s'entrecroisent et se succèdent, et qui prennent place au sein d'organisations d'intérêt général. Le rôle de la puissance publique consiste à soutenir le développement d'opportunités variées afin que toutes les personnes, quels que soient leurs profils et leur âge, et en particulier celles qui sont a priori les plus éloignées de ce type de démarche, puissent s'engager.

Pour cela, des passerelles solides sont à construire entre les associations, le ministère en charge de la vie associative, l'Education nationale (linéarité des trajectoires scolaires peu propice aux expériences informelles, espaces de vie scolaire plutôt fermés aux associations), le monde de l'Enseignement supérieur (stigmatisation des années de césure, soutien à l'engagement étudiant), ou encore avec le milieu professionnel (faibles connaissance et usage des congés d'engagement, bénévolat et mécénat de compétences encore marginaux).

Ces passerelles doivent favoriser une palette d'expériences d'engagement qui seront rendues accessibles par :

- Un travail de sensibilisation à des moments biographiques charnières et dans des espaces clefs (formation, réorientations professionnelles, passage à la retraite, etc.).
- Une articulation et une sécurisation des parcours qui facilite la succession et/ou la juxtaposition de ces expériences d'engagement.
- Une reconnaissance et une valorisation de ces expériences bénévoles et volontaires.

➤ **Déployer toutes les potentialités du volontariat**

Une société qui monétise et instrumentalise l'ensemble des relations humaines et sociales va à l'impasse. La question du don, par essence libre et gratuit, est incontournable. En ce sens, la puissance publique doit encourager et favoriser le bénévolat mais elle ne peut le réglementer.

Le volontariat occupe à cet égard une place spécifique dans la mesure où ses modalités permettent de lever des freins à l'engagement afin que cette expérience soit vécue pleinement et ouverte à tous. Il peut être un révélateur, un catalyseur, un accélérateur de cette société d'engagement que nous appelons de nos vœux.

Le sujet n'est pas traité aujourd'hui à la hauteur des potentialités qu'il renferme. Plusieurs dispositifs de volontariat existent déjà (volontariat de solidarité internationale, volontariat des sapeurs pompiers, service civique, etc.) dont les cadres juridiques peuvent être différents mais présentent aussi de nombreuses caractéristiques communes (durée significative, indemnité, accompagnement), sans parler des valeurs qui les sous-tendent. Un travail de réflexion globale permettrait de gagner en lisibilité et de sécuriser l'engagement volontaire. Il permettrait aussi d'identifier les champs où ce type de démarche, dense, longue et

circonscrite dans le temps, pourrait encore trouver à s'épanouir (période hivernale dans le champ du social, période de vacances scolaires dans le champ de l'éducation, organisation de grands évènements dans le champ sportif, etc.). Nombre de pratiques associatives qui existent déjà pourraient ainsi trouver à être reconnues et développées. Car multiplier les formes et les lieux de volontariat revient aussi à multiplier les occasions de révéler ou de revivifier les désirs d'engagement de chacun, tout au long de sa vie.

➤ **Le volontariat des jeunes comme élément structurant d'une politique publique de soutien à l'engagement tout au long de la vie**

La jeunesse constitue un moment biographique particulièrement propice à l'expérience de volontariat : par définition, la jeunesse concerne tout le monde ; le travail de construction identitaire y est singulièrement agissant et structurant, et laisse des traces durables.

L'engagement de service civique constitue la forme la plus connue et la plus populaire de volontariat pour les jeunes. Il remporte aujourd'hui une adhésion large et croissante, des jeunes eux-mêmes, des structures d'accueil, de l'opinion publique. Et ce plébiscite est indissociable de ses caractéristiques qui sont celles des pratiques de volontariat dans leur ensemble.

- La durée

Le volontariat suppose une durée significative qui est la condition d'une expérience transformatrice pour la personne volontaire comme pour le projet auquel elle contribue. Cette question de la durée est indissociable de celle de l'universalité, l'expérience montre qu'un temps long permet d'inclure des profils plus éloignés.

- L'indemnité

Le volontariat suppose des conditions matérielles permettant de ne pas pénaliser ceux qui ont fait ce choix inscrit dans une certaine durée. Il s'agit, là encore, d'une question indissociable de celle de l'universalité. L'indemnité versée et la couverture sociale permettent de ne pas rendre ce choix trop pénalisant. Elles sont une condition incontournable pour rendre cet engagement accessible à tous.

- L'accompagnement

Le volontariat suppose un cadre et une attention particulière qui permettent à chacun de trouver sa place au sein d'un projet et d'un collectif déjà constitués. Ces derniers peuvent nécessiter un important travail d'acculturation, en particulier pour ceux qui n'ont pas d'expérience préalable en la matière. La mission prédefinie mais évolutive selon les profils, l'accompagnement sur toute la durée de l'expérience, la formation, constituent autant de garants de cette universalité consubstantielle au volontariat.

- Le seuil quantitatif

La possibilité pour chacun de vivre une ou des expériences de volontariat suppose, de manière très prosaïque, un nombre suffisant d'opportunités. Il s'agit là également d'une condition de son universalité dont les aspects qualitatifs et quantitatifs sont inséparables.

Pour que l'engagement devienne un phénomène générationnel, l'Etat doit consacrer les moyens nécessaires à une montée en charge significative du service civique sous sa forme actuelle. Sans s'y substituer, d'autres formes de volontariat devraient également être

reconnues et valorisées. Il s'agirait de mettre en place une véritable politique de soutien au volontariat en France, et de créer un élan fort vers cette société de l'engagement à laquelle nous aspirons tous.

Proposition de méthode

Le chantier ainsi décrit est suffisamment circonscrit pour aboutir en quelques mois à des propositions concrètes et rapidement opérationnelles, pour peu que soient impliqués l'ensemble des acteurs concernés : Education nationale, Enseignement Supérieur, Ministère de l'intérieur, Direction générale du travail dont l'éclairage sur les directives européennes en matière de travail serait précieux, partenaires sociaux, Ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative bien sûr, et les associations. D'autres acteurs de notre société ont aussi toute leur place dans ce travail de délibération et d'élaboration collective : les jeunes eux-mêmes dont cette note rappelle les affinités particulières avec les démarches de volontariat, ou encore notre représentation politique (députés, sénateurs,, élus territoriaux...) pour qui la question de la citoyenneté active est une préoccupation essentielle.

La méthode visée est participative. A la manière des jurys citoyens ou des conférences de consensus, elle vise à produire rapidement –pour le printemps 2015- un ensemble de propositions opérationnelles et consensuelles parmi les participants. Plutôt qu'un panel de citoyens choisis au hasard et sans expérience préalable, elle vise à rassembler et à faire dialoguer tous ceux qui disposent d'une expertise et d'un point de vue susceptibles de faire progresser la réflexion sur notre sujet : le volontariat comme politique publique vecteur essentiel du développement d'une société de l'engagement.

NB. Cette note est basée sur les travaux préparatoires conduits dans le cadre d'un groupe de travail du Mouvement associatif qui a réuni, chaque semaine depuis le 14 novembre les plateformes intéressées à cette question : Plateforme inter-associative du service civique, plateforme pour un volontariat de l'animation, France Volontaires, Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France.